



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

ARRETE

Délégation du Conseil Municipal au Maire
Article L 2122-22 du C.G.C.T.

Construction d'une extension du CCAS Lesecq-Carpentier

Marché public selon la procédure adaptée

Avenants

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2014, modifiée par les délibérations des 29 décembre 2014, 10 février et 23 juin 2017, portant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la construction de l'extension du CCAS Lesecq-Carpentier,

Vu le marché (lot 1 et lot 2) passé selon la procédure adaptée et alloué à :

- la SA Jules ANQUEZ pour le lot 1
- la SA Cogez Métal pour le lot 2

Vu les modifications apportées aux travaux prévus dans ces lots :

- Lot 1 : suppression d'un lanterneau d'éclairage dans le local stockage
- Lot 2 : fourniture et pose d'un rideau métallique afin de sécuriser la porte d'entrée vitrée,

Considérant que le marché initial doit être modifié par voie d'avenants,

ARRETE

Article 1 : Pour la construction de l'extension du CCAS Lesecq-Carpentier, il y a lieu d'établir deux avenants comme suit :

- **Avenant n°1 :**
 - Pour le lot 1 – Gros œuvre, bardage bois, isolation, couverture, zinguerie, étanchéité pour un montant négatif de - 1 350,00 € HT soit - 1 620,00 € TTC,
- **Avenant n°2 :**
 - Pour le lot 2 -- Menuiseries extérieures aluminium, menuiserie intérieurs bois pour un montant positif de 3 920,00 € HT soit 4 704,00 € TTC.

Le montant total du marché passe donc de 140 596,09 € HT à 143 166,09 € HT.

Article 2 : Cette décision sera notifiée aux entreprises Jules ANQUEZ et Cogez Métal et le Conseil Municipal en sera informé lors d'une prochaine réunion.

Article 3 : Cette présente décision annule celle en date du 22 mars 2019 dans laquelle une erreur matérielle s'est produite.

Article 4 : Cette décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai et inscrite dans le registre des délibérations.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication.

Fait à Raimbeaucourt,
Le 08 avril 2019
Le Maire,



Alain MENSION